

# Règlement Intérieur



## Center Parcs Beach

### 1. Accès à la plage

L'accès à la plage est gratuit. Il est interdit aux visiteurs de la plage d'apporter ou d'utiliser les objets suivants sur la plage et dans les eaux de baignade :

- Verrerie en tout genre, thermos, verres, etc.
- Aides à la flottabilité telles que : bateaux ou autres aides à la flottabilité d'une taille supérieure à 1 mètre
- Les aides à la flottabilité pour enfants sont autorisés.
- Matériel de sonorisation (à l'exception des appareils fonctionnant sur piles)
- Le matériel photo et vidéo nécessitant une connexion par câble de 220 volts est autorisé.
- L'utilisation d'appareils photo et vidéo est interdite dans les vestiaires et les douches de la plage.
- Les objets susceptibles de causer des dommages physiques aux invités et aux autres visiteurs, tels que les armes blanches, les seringues (sauf pour les diabétiques) pour les drogues, etc. ne sont pas autorisés.
- Animaux domestiques (sauf chiens d'assistance)

**N'apportez pas inutilement d'objets de valeur. Les objets ne peuvent pas être déposés au poste de secours. Le personnel de la plage est autorisé à retirer les vêtements laissés sans surveillance sur la plage.**

**CP n'est pas responsable du contenu des vêtements laissés sans surveillance.**

Les enfants de moins de 13 ans doivent toujours être surveillés par un adulte dans l'eau de baignade ainsi que sur la plage.

Les parents et/ou les surveillants doivent veiller à ce que les enfants qui ne savent pas nager portent toujours un dispositif de flottaison.

Pour des raisons de sécurité, certaines zones de la plage peuvent être surveillées par des caméras. Les images restent confidentielles et sont utilisées pour votre sécurité et celle des autres utilisateurs/visiteurs.

### 2. le Refus d'accès à la plage et/ou l'expulsion de la plage.

L'accès sera refusé ou le séjour sera interrompu :

- Si l'on transporte une ou plusieurs biens mentionnés au point 1 ;

- En cas de non-respect des instructions/directions du personnel de la plage et de non-respect du règlement ;
- En cas de récidive, l'accès peut être refusé pendant une période (in)déterminée ;
- Sous l'influence de l'alcool et/ou de drogues ;
- En cas de vol (le vol est toujours signalé à la police) ;
- En cas de maladies infectieuses ou de plaies ouvertes ;
- En cas de non-respect des mesures d'hygiène, de sécurité ou de salubrité, même si elles sont exceptionnelles ou temporaires (par exemple, COVID-19 mesures de prévention et de protection).

Si votre séjour à la plage est interrompu prématurément pour les raisons susmentionnées, les droits d'entrée ne vous seront pas remboursés.

### 3. Séjourner sur la plage

- La baignade n'est autorisée qu'à partir d'un drapeau vert.
- En cas de drapeau rouge, il est strictement interdit de nager ou de se baigner dans l'étang de baignade.
- La zone de baignade surveillée est délimitée par une ligne de bouées.
- Il est interdit de nager ou de se baigner dans les zones non gardées.
- Les clients de la plage doivent suivre strictement les instructions du sauveteur ou de la personne autorisée.
- Tous les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Il est interdit de courir sur les jetées et de sauter de la jetée dans l'eau. Les enfants doivent être surveillés en permanence par un adulte lorsqu'ils accèdent à la jetée.
- Ne pas creuser de puits dans le sable.
- Les visiteurs doivent quitter la plage en cas d'orage.
- La course à pied est interdite pour des raisons de sécurité et de nuisance pour les autres visiteurs.
- L'utilisation de matelas pneumatiques, de pneus pneumatiques et d'autres objets flottants est autorisée si leur taille est inférieure à 1 mètre.
- Protégez-vous et protégez votre famille du soleil, le message est clair

### 4. Mesures sanitaires

- Certaines mesures exceptionnelles, en fonction de la situation en matière de santé, de sécurité et de salubrité, peuvent être mises en œuvre - strictement - pour une durée limitée.

### 5. Général

- L'accès à la plage et/ou aux restaurants peut être refusé aux personnes et/ou aux groupes qui troublent ou risquent de troubler l'ordre ou la paix.
- Chaque visiteur doit se comporter de manière à assurer l'ordre, la sécurité et l'hygiène.
- Les zones de service et/ou du personnel ne sont pas accessibles aux visiteurs.
- En cas d'affluence excessive sur la plage, dans le cadre du maintien de la sécurité, le nombre de visiteurs peut être limité. Dans le cadre du maintien de la sécurité des visiteurs, la direction peut se réserver le droit de modifier les heures d'ouverture de la plage et de fermer tout ou partie du complexe.
- Il est nécessaire de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

### 6. Responsabilité

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des biens des visiteurs sur la plage, le parking, le parking à vélos et les autres lieux d'hébergement.

Les visiteurs qui endommagent les biens de Center Parcs seront tenus responsables de tous les coûts de réparation et/ou de remplacement.

L'accès à la plage se fait à vos risques et périls.

### 7. Dispositifs de flottaison

**Les parents et/ou les tuteurs doivent veiller à ce que personnes qui ne savent pas nager correctement portent des vêtements de flottaison.**

Ces dispositifs aident à flotter, mais ne constituent pas une garantie contre la noyade. Même s'ils utilisent des dispositifs de flottaison, personnes qui ne savent pas nager correctement ne doivent se baigner qu'accompagnés d'un adulte.

### Remarques

Dans le cas improbable où une plainte surviendrait pendant votre séjour et ne serait pas résolue conformément à vos attentes sur place, veuillez en informer la direction par écrit le plus rapidement possible.